

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 20 juin 2024

N° CP-2024-5-4-3

N° **applicatif** 9443

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA. ACTIONS SPÉCIFIQUES

Résumé : La politique alsacienne d'insertion et d'accès à l'emploi vise un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Elle repose sur la mise en œuvre d'un accompagnement adapté de ce public, réalisé par les travailleurs sociaux de la Collectivité, les conseillers de France Travail et les professionnels des 80 opérateurs de l'insertion. C'est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Fin décembre 2023, le territoire alsacien comptabilise 39 442 foyers allocataires du RSA, soit une baisse de 14,55% depuis la création de la CeA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport propose de soutenir des actions répondant à des besoins spécifiques identifiés en territoires.

Ainsi, ce rapport vise l'attribution de subventions pour un montant total de 84 500 €.

1. Actions répondant à des besoins spécifiques identifiés en territoires

A. Action de sensibilisation et de montée en compétence des professionnels de l'insertion en santé mentale

Il est proposé de mettre en œuvre une action de sensibilisation à destination des opérateurs de l'insertion retenus dans le cadre de l'appel à projets 2023-2025.

Cette action a pour but de permettre aux professionnels de mieux appréhender les troubles psychiques dans leur pratique professionnelle et ainsi d'adapter leur posture et leur

accompagnement aux personnes présentant des troubles de la santé mentale. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Acquérir des notions de base concernant la santé mentale et les troubles psychiques ;
- Comprendre les conséquences des troubles psychiques, repérer les besoins particuliers ;
- Adapter son comportement et son accompagnement ;
- Appréhender des concepts clés (empowerment – ou pouvoir d’agir, rétablissement, réhabilitation psychosociale, etc.) ;
- Connaître les ressources et dispositifs de prise en charge existants, accompagner les personnes vers l’offre de soin.

La mise en œuvre de cette action permettra la montée en compétence des professionnels pour accompagner le bénéficiaire du RSA vers la prise de conscience de ses troubles psychologiques et l’orienter directement vers des accompagnements dédiés.

L’action est portée par Route Nouvelle Alsace, association qui intervient déjà pour la formation des agents de la Collectivité aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).

Il est proposé de valider le financement d’un premier cycle de 3 sessions de sensibilisation sur 2 jours permettant de sensibiliser une cinquantaine de professionnels à l’échelle alsacienne pour un montant total de 9 000 €.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de partenariat avec la Route Nouvelle d’Alsace au titre de l’année 2024.

B. Action de médiation numérique, levier essentiel de l’inclusion et de la recherche d’emploi

La Cybergrange, est une association basée à Strasbourg et dont l’implantation historique en quartiers prioritaires lui permet d’appréhender les enjeux sociaux et éducatifs de ces territoires. Ses missions consistent en l’animation de trois lieux de la ville (le Pixel, le Repaire et le Shadok) ainsi qu’en la conception et la mise en œuvre de projets de médiation et d’éducation sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg et ses environs, avec un large réseau de partenaires.

Elle accompagne les personnes à se saisir de technologies et de techniques dans un but d’émancipation avec 4 domaines d’activités principaux :

- La formation et l’accès à l’emploi, l’accès aux droits dans un contexte de dématérialisation des démarches des services publics (comme la Caisse Primaire d’Assurance Maladie, la Caisse d’Allocations Familiales, France Travail, ...) ;
- Les usages quotidiens du numérique (équipement informatique à domicile, l’apprentissage, la gestion des temps d’écrans avec les enfants, les relations sociales numériques sur les réseaux sociaux, la e-consommation...) ;
- L’éducation et la création numérique (jeux vidéo, apprentissage du code, expérimentation, fabrication, création d’objets...) ;
- Le réemploi et le bricolage (aide à la réparation d’objets du quotidien, zones de gratuité, lieux de conseil...).

L’action d’accompagnement des bénéficiaires du RSA proposée se décline sous la forme d’un parcours de 15 h par personne pour acquérir des compétences numériques vers l’emploi.

Il est proposé de valider le financement de 8 parcours de compétences, pour un total de 120 h d’ateliers collectifs, au bénéfice de 80 bénéficiaires du RSA pour un montant total de

12 500 € et ainsi de conclure une convention de partenariat avec la Cybergrange au titre de l'année 2024.

2. Poursuite du dispositif « Premières Heures en Chantier »

Dans le cadre du programme d'actions Convergences en charge de l'accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA au sein des chantiers d'insertion, le dispositif « Premières Heures en Chantier » (PHC) permet de proposer à un public très éloigné de l'emploi des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) sur mesure, entre une heure et vingt heures, pour une durée d'un an en leur proposant un accompagnement adapté. Cette souplesse contractuelle permet une montée en charge très progressive (4h/semaine puis 8, 16h) de l'activité au sein d'un chantier d'insertion. En fonction de leur progression, les personnes pourront ensuite intégrer le chantier d'insertion dans un parcours d'accompagnement de plus longue durée (jusqu'à 5 ans).

En 2023, 30 salariés en CDDI ont été accompagnés dont 50% de bénéficiaires du RSA, avec un objectif visé en 2024 de 50 parcours dans le dispositif PHC au sein d'Emmaüs Mundo, VETIS et Savoir et Compétences.

Ce projet fédère localement l'Etat (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), la Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg, mais également l'ensemble des autres acteurs institutionnels (Région Grand Est, Missions Locales, Pôle Emploi, Agence Régionale de Santé...).

Le programme « Premières Heures en Chantier » (PHC) est mis en œuvre par Emmaüs Mundo avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace, de l'Eurométropole de Strasbourg, et de la Préfecture du Bas-Rhin avec une coordination des ressources mutualisées faite par Emmaüs MUNDO.

Il est proposé d'allouer à l'association Emmaüs Mundo, qui coordonne le dispositif PHC sur le territoire, une subvention de 60 000 €, dont 30 000 € de la part de l'Etat dans le cadre du volet 2 du Pacte des Solidarités, qui seront inscrits en recettes en DM 2, sur le programme P157O001T04, natana 4000 (74-74718-428).

Il est ainsi proposé de conclure une convention de partenariat avec Emmaüs Mundo titre de l'année 2024.

L'association Emmaüs Mundo, qui sur le territoire sera destinataire de la subvention, reversera leur part aux chantiers d'insertion de l'Eurométropole qui se sont portés volontaires pour participer à ce programme d'action PHC en 2024, à savoir Emmaüs Mundolsheim, Savoir et Compétences et VETIS.

3. Convention pluriannuelle d'objectifs inter-partenaires avec l'Association Tôt ou T'Art et adhésion à son réseau

Dans le cadre de ses nouvelles orientations pour la culture votée en février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a affirmé sa volonté de déployer une politique de la culture comme vecteur de cohésion sociale, d'attractivité des territoires et de rayonnement de l'Alsace.

En complémentarité de ces objectifs transversaux, la thématique culture et inclusion est également présente dans l'appel à projets 2023-2025 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA. Considérant que l'accès à la culture et aux pratiques artistiques constitue un vecteur d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de précarité et les allocataires du RSA, la

Collectivité souligne que l'outil culturel est un levier dans les accompagnements, permettant notamment de traiter les problématiques de savoir-être et de savoir-faire.

Cet outil de mobilisation, quelle que soit sa forme (atelier de pratiques artistiques, médiation autour d'un spectacle, projet d'intervention artistique), est valorisé dans les Contrats d'Engagements Réciproques conclus avec les bénéficiaires du RSA. La Collectivité met à disposition de ses travailleurs sociaux et des opérateurs, les lieux, structures et personnes ressources nécessaires à l'ingénierie de cette typologie de projets dans leurs accompagnements collectifs.

L'Association Tôt ou T'Art est un réseau alsacien, centre de ressources culture et solidarité, qui s'inscrit pleinement dans ces objectifs et mobilise ces outils. Ainsi, l'association a pour objet de faciliter l'accès des personnes en parcours d'insertion, aux lieux culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles.

En 2023, le réseau alsacien de Tôt ou T'Art compte 516 structures dans le champ de la culture, du médico-social et de l'insertion professionnelle alsacienne. Ces structures accompagnent environ 70 000 personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle dont plus de 4 500 personnes bénéficiaires du RSA. 800 professionnels de ces structures sont formés et accompagnés chaque année dont près de 300 chargés d'insertion.

Au vu de ce contexte et dans une perspective de transversalité, il est proposé d'approuver la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, à conclure entre l'Association Tôt ou T'Art, la Direction des Affaires Culturelles Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg. En 2024, l'association Tôt ou T'Art est subventionnée à hauteur de 20 400 € (délibération n°CP-2024-1-4-5 du 19 février 2024) par la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'insertion via une convention de partenariat annuelle signée le 12 mars 2023 et destinée à soutenir les mesures d'accès à la culture pour les allocataires du RSA que l'association met en œuvre depuis 2002.

Il est également proposé d'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace au réseau Tôt ou T'Art permettant à l'ensemble des publics accompagnés par les services et territoires de bénéficier des offres de ce réseau, pour un montant de 3 000 €.

4. Approbation d'un avenant à la convention pluri-annuelle de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin

Dans le cadre de l'appel à projets 2023-2025 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA, une convention de partenariat a été établie avec la Banque Alimentaire, au titre de l'Insertion par l'Activité Economique (délibération n° CP-2024-1-4-5 du 19 février 2024) et signée le 20 mars 2023.

En 2023, la Banque Alimentaire compte 50 salariés en insertion au sein du chantier dont 29 bénéficiaires du RSA.

Il est aujourd'hui proposé d'approuver – sans impact budgétaire - l'avenant 2024-2025, joint en annexe au présent rapport, qui apporte des précisions sur la ventilation de la subvention déjà attribuée et spécifie ainsi les lignes de financement. Cette démarche a pour but d'identifier clairement les montants de l'action qui donneront lieu à un co-financement du Fonds Social Européen.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Route Nouvelle Alsace » pour un montant de 9 000 €, d'approuver la convention jointe en annexe

au présent rapport et de m'autoriser à la signer, étant précisé que la subvention sera versée en une seule fois à réception par la Collectivité européenne d'Alsace de la convention signée par les deux parties, conformément au règlement financier de la Collectivité ;

- D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « La Cybergrange » pour un montant de 12 500 €, d'approuver la convention jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Emmaüs Mundo, qui coordonne le dispositif Premières Heures en Chantier, pour un montant de 60 000 €, d'approuver la convention jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, entre l'association Tôt ou T'Art, la Direction des Affaires Culturelles Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- D'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace au réseau Tôt ou T'Art, pour un montant de 3 000 € et de m'autoriser à signer la « fiche adhérent collectivité territoriale 2024 » type, jointe au présent rapport ;
- D'approuver l'avenant 2024-2025 avec la Banque Alimentaire du Bas-Rhin (sans impact budgétaire), joint en annexe au présent rapport et de m'autoriser à le signer.
- Les crédits seront prélevés au Budget primitif 2024 sur les imputations suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	P156O003	P156E03	T09	(3369) 017 - 65748 - 441	9 000,00 €
P156	P156O003	P156E03	T09	(3120) 017 - 65748 - 444	12 500,00 €
P152	P152O001	P152E02	T08	(3120) 017 - 65748 - 444	60 000,00 €
P156	P156O006	P156E03	T02	(4667) 011 - 6281 - 428	3 000,00 €
TOTAL					84 500,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.